

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2022

1- Emprunt Programme de voirie 2022

Après délibération, le conseil municipal accepte l'offre de prêt la mieux-disante faite par le CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE pour un montant de 150 000 € sur 15 ans.

QUESTIONS DIVERSES

2- Amortissement Subvention d'équipement 2022

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE d'amortir sur **15 ans** la somme de **842.14 €** soit une **annuité de 56 €** à compter de **2022**.

3- Décision Modificative n°1

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité valide les décisions modificatives ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Crédits à ouvrir :

Compte 673 Titres annulés	+ 300 €
Compte 681 Amortissement des immobilisations	+ 56 €

Crédits à réduire :

Compte 6063 Fournitures d'entretien	- 356 €
-------------------------------------	---------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Crédits à ouvrir :

Compte 2804182 Amortissements des immobilisations	+ 56 €
---	--------

Crédits à réduire :

Compte 10222 FCTVA	- 56 €
--------------------	--------

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité valide les Décisions Modificatives ci-dessus.

4- Nouvelle gérance du commerce

Le Maire informe que suite à l'annonce du départ de d'Anthony HERVE, gérant du commerce de la Boulangerie-Epicerie-Bar-Tabac depuis 2015, la commission de recrutement s'est réunie et a étudié plusieurs candidatures.

Il a été décidé de retenir la candidature de MR DELAHAYE Fabien et Mme BOULANGER Céline dont l'entrée en jouissance sera effective au 1^{er} juillet 2022.

Le Maire,

H. GUELOU

Le 02/05/2022

